



Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 21/10/23
ID : 031-213104219-20230927-DEL2023_04_10-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 27 septembre 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	26	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
21 septembre 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
21 septembre 2023			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, RAHIN, PRADERE, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOLE, PERON, GOUSSET, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES
M. MORANDIN avait donné procuration à Mme PRADERE

Absents

M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N°2023-04-10

Ateliers illectronisme 2023
Convention de Coopération avec la Commune de Roquettes

Après la fin du contrat du Conseiller Numérique, la Commune a souhaité poursuivre son action de lutte contre l'illectronisme. Elle a donc décidé d'organiser en coopération avec l'association qui était intervenue durant l'année 2021/2022, la Fédération des Femmes pour l'Europe FFPE des Ateliers hebdomadaires pour la période de septembre à décembre 2023.

Grace à la poursuite des échanges initiés à l'occasion du Conseiller numérique, il est apparu que la Commune de Roquettes souhaitait aussi poursuivre dans ce sens et qu'une coopération était possible.



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 21/10/23

ID : 031-213104219-20230927-DEL2023_04_10-DE

Financer
Levroult

Folio 2023-2

Il est donc proposé au Conseil d'approuver une convention pour l'organisation de cette série d'ateliers par lequel les places et les couts sont répartis à 60 % pour Pins-Justaret et 40 % pour Roquettes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le projet de convention de coopération pour l'organisation des ateliers Illectronisme au cours du second semestre 2023.

AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 27 septembre 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

